

Remplace la date 28-mars-2022

Date de révision 06-févr.-2026

Numéro de révision 6.01

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit	20184
Numéro du fiche de données de sécurité	20184
Nom du produit	CITRIC ACID ANHYDROUS

### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457026-42-XXXX
Numéro d'index	607-750-00-3
Numéro EC	201-069-1
Numéro CAS	77-92-9

Synonymes	2-HYDROXY-1,2,3-PROPANE TRICARBOXYLIQUE ACIDE, CITRIC ACID ANHYDROUS BP2003/E330/USP27, CITRIC ACID ANH FG 30-100 M, CITRIC ACID ANHYDROUS F6000, CITRIC ACID ANHYDROUS N1560, ACIDE CITRIQUE 0AQ FCC ed7, ACIDE CITRIQUE WV, ACIDE CITRIQUE 0AQ, ACIDE CITRIQUE WV GRAN, CITRIC ACID ANH E330 12-40M LT, CITRIC ACID ANH E330 16-40M YX, CITRIC ACID ANH E330 MG 1200 CB, CITRIC ACID ANH JBN, CITRIC ACID ANHYDROUS F4020, CITRIC ACID ANHYDROUS FINE GRANULAR 51N, CITRIC ACID ANHY WFG JBN, CITRIC ACID ANH LTY JBN, CITRIC ACID ANH JGY JBN, CITRIC ACID ANH WEY JBN, CITRIC ACID ANH P250 PH, CITRIC ACID ANHYDROUS F0000, CITRIC ACID ANHYDROUS F6040, CITRIC ACID ANHYDROUS F7040, CITRIC ACID ANHYDROUS G3015, CITRIC ACID ANHYDROUS F3500, CITRIC ACID ANHYDROUS F2500, CITRIC ACID ANH N1560 FG/PH, CITRIC ACID ANH E330 12 40M RZ, CITRIC ACID ANH N1500 FG/PH, CITRIC ACID ANH 1200 CBE, CITRIC ACID ANHYDROUS 12-40 SUNSHINE, CITRIC ACID ANH E330 12-40M CF, CITRIC ACID ANH MCS, CITRIC ACID ANH S40, CITRIC ACID ANH POWDER CBE, CITRIC ACID ANH F5020 FG PH, CITRIC ACID ANH F6000, CITRIC ACID ANH 12-40 SNE***
-----------	--

Substance pure/mélange	Substance
------------------------	-----------

Masse molaire	192.12
---------------	--------

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Industrie Agro-Alimentaire Cosmétiques Applications industrielles diverses Produit pharmaceutique Additif alimentaire/alimentaire Soins personnels
-------------------------	---

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
 Riverside Business Park Building G  
 Bd Internationale 55  
 Internationalelaan 55  
 1070 Brussels  
 BEL  
 Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	112
--------	-----

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H335)

Catégorie 1

Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**2.3. Autres dangers**

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	90 - 100%	Aucune donnée disponible	201-069-1 (607-750-00-3)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	5400	>2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Yeux	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Provoque une sévère irritation des yeux.
Cutané(e)	Peut provoquer une légère irritation.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO <sub>2</sub> , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 10 et 30 °C.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	0.44 mg/l	-	0.044 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
CITRIC ACID ANHYDROUS 77-92-9	34,6 mg/kg	3,46 mg/kg	> 1000 mg/l	33,1 mg/kg	-

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	0.3 mm	8.0 heures

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	Poudre cristalline	
<b>Couleur</b>	blanche	
<b>Odeur</b>	Inodore	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	~ 153 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	> 175 °C	
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>	345 °C	Closed cup.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	175 °C	
<b>pH</b>		Aucune information disponible.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité dynamique</b>	6.5 mPa s	@ 20 °C.
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble in the following materials: Ethanol	
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: -1.72	
<b>Pression de vapeur</b>	0.0002 hPa	@ 25 °C.
<b>Densité relative</b>	1.665	@ 20 °C.
<b>Masse volumique apparente</b>	400 - 1300 kg/m <sup>3</sup>	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>		Aucune information disponible.
<b>Granulométrie</b>	~ 0.075 - 2.8 mm	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

**Masse molaire** 192.12

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

**Propriétés comburantes** Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>Données d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---	--

**10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur excessive.
----------------------------	--------------------

**10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	Agents comburants forts. Agent réducteur. Bases fortes. Métaux.
-------------------------------	---

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
--	--------------------

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Ingestion</b>	Inconfort gastro-intestinal.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
------------------	--

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
CITRIC ACID ANHYDROUS	5400 mg/kg ( Mouse )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------------	--------------------------------

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
		Inhalation	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non mutagène

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut irriter les voies respiratoires

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Leuciscus idus	CL50	440 - 760 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Daphnia magna Scenedesmus quadricauda	CE50 NOEC	1 535 mg/L 425 mg/L	24 heures 8 jours	

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
CITRIC ACID ANHYDROUS	-	LC50: =1516mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

## CITRIC ACID ANHYDROUS (77-92-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	97 % Biodégradation	Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
CITRIC ACID ANHYDROUS	-1.72***

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
CITRIC ACID ANHYDROUS	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)  
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

### RID

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

**d'identification**

<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	non applicable
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	non applicable
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
CITRIC ACID ANHYDROUS - 77-92-9	75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)**

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
CITRIC ACID ANHYDROUS - 77-92-9	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides

	non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage
--	--

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Jitendra Panchal

**Préparée par**

**Remplace la date** 28-mars-2022

**Date de révision** 06-févr.-2026

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation comme intermédiaire
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
<b>Catégories de produit</b>	PC19 - Intermédiaire
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition****Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Formule
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC3 - Formulations dans les matériaux ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
<b>Catégories de processus</b>	
<b>Catégories de produit</b>	PC0 - Autres produits PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC12 - Fertilisants PC18 - Encres et toners PC30 - Produits photochimiques PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU20 - Services de santé
<b>Secteurs d'utilisation</b>	

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC3 - Formulations dans les matériaux

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

#### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

## Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

**- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

**- ERC3 - Formulations dans les matériaux**

**- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Type</b>	Worker Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
<b>Catégories de processus</b>	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
<b>Catégories de produit</b>	PC2 - Adsorbant(s) PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Catégories d'article</b>	AC8 - Articles en papier
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU20 - Services de santé SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Contrôle de l'exposition des consommateurs**

(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales applicables à toutes les activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**  
**- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
<b>Remarques</b>	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des
--------------------------	--

---

Remarques	risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Détergent et Produits de lavage et de nettoyage
<b>Type</b>	Worker Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Catégories de produit</b>	PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC28 - Parfums, produits parfumés PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Catégories d'article</b>	AC8 - Articles en papier AC35 - Articles en papier parfumé
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

#### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales applicables à toutes les activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

**- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

**- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

**- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### Dose dérivée sans effet (DNEL):

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Industrie du papier.
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
<b>Catégories de produit</b>	PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition****Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à

l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Bâtiment et travaux de construction
<b>Type</b>	Worker Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
<b>Catégories de processus</b>	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles

<b>Catégories de produit</b>	PC10 - Préparations pour bâtiment et construction non citées ailleurs
<b>Catégories d'article</b>	AC4 - Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique AC12-1 AC12-2
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

**Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**

- Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
  - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
  - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
  - ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
  - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
  - ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
  - ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)

**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

**Mesures de gestion des risques**

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition

	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
--	---

<b>Contrôle de l'exposition des consommateurs</b>	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales applicables à toutes les activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

### Section 3 - Estimation d'exposition

- Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**  
**- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**  
**- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**  
**- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**  
**- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel**  
**- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**  
**- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel**  
**- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg ww)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg ww)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
<b>Remarques</b>	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
<b>Remarques</b>	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité
<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
<b>Remarques</b>	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Préparations et composés à base de polymères
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
<b>Catégories de processus</b>	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
<b>Catégories de produit</b>	PC32 - Préparations et composés à base de polymères
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les
-----	---

	usines de traitement des eaux usées
--	-------------------------------------

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Huile
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de processus</b>	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
<b>Catégories de produit</b>	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC40 - Agents d'extraction
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

les effluents, les émissions dans l'air	
---	--

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition****Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des

Remarques risques  
Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Revêtements et peintures, solvants, diluants
<b>Type</b>	Worker Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
<b>Catégories de processus</b>	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
<b>Catégories de produit</b>	PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC18 - Encres et toners PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU17 - Fabrication générale SU18 - Fabrication de meubles SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  
 - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  
 - ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  
 - ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet  
 - ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel  
 - ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet  
 - ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égoût, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

### Contrôle de l'exposition des consommateurs

(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales applicables à toutes les activités
Mesures de gestion des risques	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**  
**- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**  
**- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**  
**- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**  
**- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel**  
**- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet**  
**- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg ww)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg ww)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques  
**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques  
**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques  
**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Produits photochimiques
<b>Type</b>	Worker Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de processus</b>	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Catégories de produit</b>	PC30 - Produits photochimiques
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU20 - Services de santé SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

<b>Contrôle de l'exposition des consommateurs</b>	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales applicables à toutes les activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
<b>Remarques</b>	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de textiles, cuir, fourrure
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
<b>Catégories de produit</b>	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
<b>Catégories d'article</b>	AC5 - Tissus, textile et habillement AC6 - Articles en cuir
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	--

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition****Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation comme réactif de laboratoire
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
<b>Catégories de produit</b>	PC4 - Produits antigels et de dégivrage PC16 - Fluides calorifères PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	--

les effluents, les émissions dans l'air	
---	--

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**  
**- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

<b>Méthode de calcul</b>	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
<b>Remarques</b>	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
<b>Catégories de produit</b>	PC4 - Produits antigels et de dégivrage PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

#### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus

**et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Traitement de surface des métaux
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
<b>Catégories de processus</b>	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température
<b>Catégories de produit</b>	PC7 - Métaux de base et alliages PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg ww)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg ww)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Agriculture, sylviculture, pêche
<b>Type</b>	Worker Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de processus</b>	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
<b>Catégories de produit</b>	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC12 - Fertilisants PC21 - Substances chimiques de laboratoire
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU21 - Utilisations par des consommateurs SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

**Mesures de gestion des risques**

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

- **ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**
- **ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
- **ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Dispositifs médicaux
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
<b>Catégories de produit</b>	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide Liquide ou Solide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

<b>Contrôle de l'exposition des consommateurs</b>	
(Sous-)Catégories de produit	Mesures générales applicables à toutes les activités
Mesures de gestion des risques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques**

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Citric Acid
<b>Substance pure/mélange</b>	Substance
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457026-42-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	5949-29-1
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	201-069-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
<b>Catégories de produit</b>	PC19 - Intermédiaire
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Acide Liquide
Remarques	Biodégradable

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Éviter la dispersion des matières déversées Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
--	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux
-------------	--

	réglementations locales et/ou nationales en vigueur
--	---

<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Évitez d'accumuler des charges électrostatiques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Éviter les éclaboussures Nettoyer immédiatement les déversements Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Porter des gants adaptés homologués EN 374 Porter un écran facial approprié Utiliser une protection oculaire adaptée Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Des procédures démontrables et efficaces d'entretien des locaux sont en place Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains Nettoyage régulier des équipements Nettoyage régulier de la zone de travail Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées Pour plus de détails, consulter la section 8 de la FDS

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.44 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.46 mg/kg d.w. (0.752 mg/kg wwt)
Eau de mer	0.044 mg/l
Sédiments marins	34.6 mg/kg d.w. (7.52 mg/kg wwt)
Terrestre	33.1 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	> 1000 mg/l

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

**Méthode de calcul** Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

**Remarques** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les

sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.